

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit : GRANIDUR REACTIF
- Emploi de la substance / de la préparation : Initiateur de réaction - Pour utilisation industrielle
- Producteur/fournisseur : Société DUROL - FRANCE
25 RUE NATIONALE
BP 10034
57 801 FREYMING MERLEBACH
TEL. : 03 87 81 60 23
- Renseignements en cas d'urgence : ORFILA : TEL : 01.45.42.59.59

2 Identification des dangers

- Principaux dangers :   Xi Irritant
O Comburant
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement : Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 7 Peut provoquer un incendie.
R 36 Irritant pour les yeux.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Système de classification : La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition / informations sur les composants

· Caractérisation chimique

Composants dangereux :			
CAS : 94-36-0 EINECS : 202-327-6 Numéro index : 617-008-00-0 Pre-reg-no. : 05-2116407351-59-0000	peroxyde de dibenzoyle	Xi, E; R 2-36-43	40-50%
CAS : 557-05-1 EINECS : 209-151-9 Pre-reg-no. : 05-2117814165-49-0000	distéarate de zinc, pur		2,5-5,0%
CAS : 9038-95-3 Polymer	éther butylique du poly (oxyde de propylène-oxyde d'éthylène)	Xn, Xi; R 22-36/38	2,5-5,0%

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales** : Autoprotection du secouriste d'urgence.
- **Après inhalation** : Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- **Après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Enlever les vêtements imprégnés du produit.
- **Après contact avec les yeux** : Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction** : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés** : Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone.
- **Équipement spécial de sécurité** : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Autoprotection du secouriste d'urgence.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles** : Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.
Éviter la formation d'une charge électrostatique.
En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement** : Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage / récupération** : Assurer une aération suffisante.
S'il s'agit de grandes quantités, il faut les diluer avant l'élimination avec des flegmatisants à < 10 %.
Nettoyage mécanique et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.
- **Indications supplémentaires** : Recójase con un material absorbente (por ej. Vermiculit) y deshágase de la sustancia en cucstión de acuerdo con la normativa del gobierno.

7 Manipulation et stockage

· Manipulation

: Manipulation conformément à la réglementation locale/nationale.

· Précautions à prendre pour la manipulation

: Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.
Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières appropriées comme, p. ex., polyéthylène ou acier fin.
Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alcalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).
Comburant.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres sources de chaleur.
Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.
Eviter les chocs et les frictions.
Eviter la formation d'une charge électrostatique.
Ne pas fumer.

· Préventions des incendies et des explosions

: Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Eviter les chocs et les frictions.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
La matière/le produit est un comburant à l'état sec.
Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres sources de chaleur.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· Stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

: Stocker dans un endroit frais.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun

: Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage

: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre les impuretés.
Stocker au frais.

7 Manipulation et stockage (suite)

- **Température de stockage recommandée**
(Pour maintenir la qualité) : +5 +30°C
- **Classe de stockage** : 5.2 "Organische Peroxide" nach VCI-Konzept (Allmand).

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** : Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
94-36-0 peroxyde de dibenzoyl	
VME	5 mg/m ³
557-05-1 distéarate de zinc, pur	
VME	10 mg/m ³

- **Remarques supplémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel** :
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
- **Protection respiratoire** : N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Filtre A2.
- **Protection des mains** : Gants de protection
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** : Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Néoprène
- **Temps de pénétration du matériau des gants** : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales	
· Forme	: Pâteuse
· Couleur	: Blanc
· Odeur	: Caractéristique
· Changement d'état	
· Point de fusion	: Non déterminé.
· Point d'ébullition	: Non déterminé.
· Point d'inflammation	: Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux)	: Peut provoquer un incendie.
· Température de décomposition	: +50°C (SADT)
· Auto-inflammation	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
· Densité à 20°C	: 1,15 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	: Insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: non déterminée
· Viscosité:	
· Dynamique à 20°C	: 15000 - 40000 mPas
· Oxygène actif	: 3,2 - 3,4 %

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique/ conditions à éviter	: La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
· Substances à éviter	: Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.
· Réactions dangereuses	: Décomposition auto-accélérée à (SADT).
· Produits de décomposition dangereux	: Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.
· Indications complémentaires	: Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

11 Informations toxicologiques

· Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
94-36-0 peroxyde de dibenzoyl		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>24,3 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau

: Pas d'effet d'irritation.

· des yeux

: Faible effet d'irritation

· Sensibilisation

: Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· Indications toxicologiques complémentaires

: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Irritant

· Sensibilisation

: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

· Effets écotoxiques :

Toxicité aquatique :	
94-36-0 peroxyde de dibenzoyl	
EC50	35 mg/l (bacteria)
EC50 / 48h	2,91 mg/l (daphnia)
LC50 / 96h	2,0 mg/l (poecilia reticulata)

· Indications générales

: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

· Produit :

· Recommandation



: Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p.ex., par incinération après l'avoir dilué préalablement avec un solvant inerte à approx. 10 %. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet

: Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation

: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier) :	
· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)	: 5.2 (P1) Peroxydes organiques.
· Indice Kemler	: -
· No ONU	: 3108
· Groupe d'emballage	: -
· Etiquette de danger	: 5.2
· Désignation du produit	: 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE)
· RID / GGVSE	: voir ADR

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :	
· Classe IMDG	: 5.2
· No ONU	: 3108
· Label	: 5.2
· Groupe d'emballage	: -
· Marine Polluant	: Non
· Désignation technique exacte	: ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE)

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :	
· Classe ICAO/IATA	: 5.2
· No ID ONU	: 3108
· Label	: 5.2
· Groupe d'emballage	: -
· Désignation technique exacte	: ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE)

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE

: Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit

:   Xi Irritant
O Comburant

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

: peroxyde de dibenzoyl

· Phrases R

: 7 Peut provoquer un incendie.
36 Irritant pour les yeux.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

· Phrases S

: 2 Conserver hors de portée des enfants.
3/7 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
14 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
50 Ne pas mélanger avec des accélérateurs peroxydes ou des agents réducteurs.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

15 Informations réglementaires (suite)

- Prescriptions nationales :
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- A noter : Suivre les réglementations locales/nationales.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases R importantes :

2	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
22	Nocif en cas d'ingestion.
36	Irritant pour les yeux.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Fin du document. Dernière mise à jour mai 2009.